

EAU ET ASSAINISSEMENT

UN SERVICE PUBLIC,
DEUX MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

Sur le Bassin de Pompey, la gestion de l'eau couvre deux services distincts : l'eau potable et l'assainissement. Ils fonctionnent chacun selon un principe fondamental : c'est la vente de l'eau aux usagers qui finance l'ensemble des dépenses. L'eau paie l'eau.

L'EAU
UNE RESSOURCE EN TENSION

Notre territoire est confronté à un enjeu majeur : sur les 3,5 millions de m³ d'eau produits chaque année, près d'un million se perd en fuites – soit 30 % de l'eau distribuée. Face au stress hydrique croissant et aux restrictions estivales de plus en plus fréquentes, cette situation n'est plus tenable.

UN PRINCIPE FONDAMENTAL
« L'EAU PAIE L'EAU »

Les dépenses liées au service de l'eau (et de l'assainissement) ne sont pas couvertes par les impôts locaux. L'usager y contribue en fonction de ce qu'il consomme réellement. Face à des dépenses qui deviennent de plus en plus lourdes (modernisation, sécurisation, réglementations, ...), les recettes doivent être ajustées. Pour répondre à tous ces enjeux, la Communauté de communes a fait le choix d'une mutualisation à l'échelle intercommunale.

De nouvelles exigences
réglementaires : les PFAS

Depuis janvier 2026, il est obligatoire de surveiller de nouveaux polluants dans l'eau distribuée, notamment les PFAS – des substances chimiques issues de l'industrie qui s'infiltrent dans les nappes phréatiques.

Ces nouvelles analyses ont un coût. SAUR, en tant que grand opérateur, dispose de l'expertise et des outils pour détecter les PFAS et les traiter.

LA DSP AVEC SAUR
UN PARTENARIAT POUR
RENFORCER L'EXPLOITATION
DU SERVICE

L'eau qui coule au robinet de manière sûre, disponible 24h/24 et à tous les étages, exige un travail industriel d'une immense rigueur. Sur le Bassin de Pompey, ce service repose sur des infrastructures invisibles mais colossales.



390km
de canalisations



35
sources et captages
à protéger



Des dizaines d'experts

chimistes, hydrauliciens, techniciens de recherche de fuites se relaient au quotidien pour garantir cette qualité

Afin d'améliorer le niveau et la qualité de ce service et de renforcer la lutte contre les pertes, le Bassin de Pompey a confié depuis le 1er juillet l'exploitation du service de l'eau à la SAUR, dans le cadre d'une délégation de service public. Cette délégation permet d'assurer une réactivité permanente et de s'appuyer sur des compétences pointues et des moyens techniques que seul un opérateur spécialisé peut mobiliser au quotidien, pour :

- Développer la connaissance du réseau et offrir une expertise pour éclairer les choix d'investissement
- Renforcer l'entretien courant, la maintenance préventive, les astreintes et la gestion de crise
- Assurer la surveillance du réseau et la relation avec les abonnés
- Déployer la télérelève pour détecter les fuites en temps réel – y compris à domicile.
- Atteindre un objectif de rendement à 78 % d'ici la fin du contrat, contre 70 % aujourd'hui.

Cette nouvelle organisation se traduit concrètement par la création d'une marque territoriale « Eau Bassin de Pompey », qui incarne un service unifié sur l'ensemble du territoire.

UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
PORTÉ PAR LE BASSIN DE POMPEY

Le Bassin de Pompey conserve la propriété des infrastructures et porte un plan d'investissement de 2,5 millions d'euros par an dans le renouvellement du réseau, en s'appuyant sur l'expertise du délégataire SAUR.

UN TARIF HARMONISÉ
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

13 communes, des situations très diverses : certaines en régie, d'autres déjà en délégation. Le grand défi était d'harmoniser l'ensemble.

Calendrier

- Au **1^{er} juillet 2026** pour la majorité des communes
- Au **1^{er} janvier 2027** pour Bouxières-aux-Dames et Marbach
- Au **1^{er} janvier 2028** pour Frouard

Le saviez-vous ?

13 litres
d'eau en bouteille
achetée en commerce



1000 litres
d'eau au robinet
du Bassin de Pompey

À partir du
01/07/2026

Tarifs hors taxe
et redevances

	SAUR	BASSIN DE POMPEY	
Pour les 60 premiers m ³ consommés	0,75€ +	0,65€	→ 1,40 €/m ³
Entre 61 et 120 m ³ consommés	0,93€ +	0,70€	→ 1,63 €/m ³
Entre 121 et 400 m ³ consommés	1,13€ +	0,86€	→ 1,99 €/m ³
Entre 401 m ³ et plus consommés	0,87€ +	0,39€	→ 1,26 €/m ³

LA STRUCTURE TARIFAIRE

Part fixe

20 €/an pour la collectivité + 40 €/an pour SAUR

Tarif progressif, solidaire et écologique

L'eau vitale (0 à 60 m³) à 1,40 €/m³ et l'eau utile (61 à 120 m³) à 1,63 €/m³ – bien en dessous du tarif moyen

Chèque eau

Pour les foyers les plus fragiles, chèque eau accessible via les CCAS et les Mairies.

Vos nouveaux services



Un service public moderne

La garantie d'une organisation durable et tournée vers l'avenir avec une équipe de 15 personnes.

Une agence locale et accessible
24h/24 et 7j/7

Pour répondre à vos questions à tout moment.

Service client : 03 55 66 45 00

Urgences et dépannages : 03 55 66 45 01

Votre consommation suivie en
temps réel

Grâce au déploiement progressif de la télérelève, et une alerte immédiate en cas de fuite chez vous.

ASSAINISSEMENT

UN SERVICE ESSENTIEL EN
RÉGIE, DES OBLIGATIONS QUI
S'INTENSIFIENT

L'assainissement, c'est l'autre face invisible du cycle de l'eau. Il s'agit de collecter les eaux usées, les traiter et les restituer propres au milieu naturel.

Ce service est géré directement par la Communauté de communes pour l'ensemble du territoire, à l'exception de Bouxières-aux-Dames.

Les exigences réglementaires imposent de maîtriser la qualité des rejets dans le milieu naturel. Ce qui engendre d'importants travaux de mise en conformité (12 millions d'euros sur 10 ans) pour maintenir et améliorer l'ensemble du système assainissement existant.

Structure tarifaire de l'assainissement

- Part fixe = 25 €/an
- Part variable = 2,12 €/m³

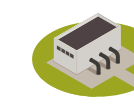
Ce service de 13 agents gère un patrimoine conséquent :



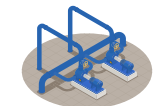
410km
de réseau de collecte



8
stations
d'épuration



112
postes
de relevages



1,8M
de m³ épurés
chaque année,
pour l'ensemble
du territoire